

Date de la convocation :

**Présents :** BANDELIER Luc ; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; RIOUX Chrystelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VANCAUWENBERGE Christophe ; VIENNET Alain.

**Absents :** PEREIRA Christelle      procuration à Annie GUILLAMO  
MARECHAL Cyril                      procuration à Yoran DELARUE

Antoinette LE BRAS a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 35.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 décembre 2015**

M. A. VIENNET indique que le compte rendu très bien rédigé par Mme S. GAUTHEROT, ne fait pas mention de l'attitude peu républicaine et des propos désobligeants de M. D. FABREGUES envers lui.

Mme S. GAUTHEROT répond qu'elle ne voulait pas faire mention de noms d'oiseaux dans le compte rendu.

M. Y. DELARUE confirme qu'il relit en dernier les compte rendus et qu'il ne tolérerait pas non plus de faire apparaître des propos de ce type.

Avec l'assentiment de M. D. FABREGUES il est rajouté au point n° 7 « Maîtrise d'œuvre du groupe scolaire : solde de l'opération » du compte rendu du 16 décembre 2015, M. D. FABREGUES, a prononcé, à l'encontre de M. A. VIENNET, des propos qui n'ont pas leur place dans un Conseil municipal »

Par ailleurs suite à la remarque de M. Christian PRAOM, au point n° 10, le propriétaire vendeur est Jean-Charles NICOLAS et non pas Jean-Claude NICOLAS.

Compte tenu de ces remarques et interventions, le compte-rendu du 16 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **Modification de l'ordre du jour**

#### **Commission administration - finances**

- Rajout d'un point supplémentaire « rachat de crédit ».

Mme S. GAUTHEROT demande des explications et demande pourquoi ce point ne peut attendre février.

M. le Maire répond qu'un tel dossier demande un délai de régularisation de 3 à 6 mois. Il a estimé que le gain financier pour la commune valait bien une décision en urgence.

Adopté à l'unanimité

### **COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

#### **1. Contrat PREVENTOX**

E. JUAREZ indique que les conseillers municipaux ont eu connaissance du rapport en pièce jointe et que la présentation du point hors séance a permis de répondre aux questions complémentaires. Il n'a donc rien à rajouter.

M. D. FABREGUES convient que le dossier présenté à l'agence de l'eau peut prêter à confusion car toutes les actions éligibles confondues y apparaissent et pour toutes les communes concernées.

Toutefois, il tient à préciser que le poste 1.4 qui présente 200 000 € comprend à la fois les travaux réalisés par les entreprises et ceux réalisés par la commune (essentiellement sur le site des Ateliers municipaux). Il est donc nécessaire de refaire un point financier.

A. VIENNET souhaite revenir sur la question budgétaire. Est-ce que le budget assainissement permet de financer cette opération ? D'après le compte administratif de l'an dernier dont le résultat était de l'ordre de 7 000 €, il semble qu'il n'y ait pas les crédits suffisants. Dans ce cas, la seule solution de financement est d'augmenter la

redevance d'assainissement qui passerait de 0.37 à 0.57 € le m<sup>3</sup>, Pour un foyer de 4 personnes et une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> cela représente une hausse de 44 à 68 € par an.

Y. DELARUE dit que la solution est de recourir à l'emprunt. M. A. VIENNET indique que les dépenses de fonctionnement ne peuvent pas être financées par l'emprunt.

M. C. VANCAUWENBERGE indique l'intérêt de l'aspect environnemental et que l'aide potentielle apportée à la mise en conformité des entreprises n'est pas négligeable. Pour autant le contrat fait état d'un diagnostic qui pourrait faire doublon avec celui qui sera prochainement engagé par le Syndicat des Alaines. Il constate également que les chiffres présentés ne sont pas les mêmes selon différents documents présentés.

Mme S. GAUTHEROT s'étonne qu'il n'y ait pas de concertation avec le Syndicat des Alaines sur cette question.

M. Y. DELARUE propose de ne pas soumettre le point au vote ce soir. Les précisions et les réponses aux interrogations seront apportées ultérieurement.

M. C. VANCAUWENBERGE précise qu'il ne trouve pas normal de voir les chiffres gonflés pour obtenir un maximum de subvention. Car cela mobilise des crédits sur le budget de l'agence de l'eau qui ne seront peut être pas utilisés et perdus pour d'autres collectivités. Il souhaite que les masses financières soient réduites à des montants raisonnables.

M. A. VIENNET demande que les projets soient priorisés et que le budget assainissement soit analysé pour maîtriser les coûts et dépenses.

Mme S. GAUTHEROT rajoute que le dossier devra être présenté au DOB.

## 2. Etat des demandes d'urbanisme

Présentation du jeudi 15 octobre 2015

N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
	Identification					
<b>CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (Cub)</b>						
CUa02553215C0044	SCP RACLE ET COLIN 2D rue Isenbart - BP 31429 25007 Besançon cedex 03	10 rue du Hameau 25660 Saône	28/11/2015	28/12/2015		Simple Information
CUa02553215C0045	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	7 allées Louis Jahier 25660 Saône	30/11/2015	30/12/2015		Simple information
CUa02553215C0046	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	13 rue Alix Champlon 25660 Saône	26/11/2015	26/12/2015		Simple information
CUa02553215C0047	Notaires Associés BOICHARD VIENNET ADAM Centre d'affaires La City 4 rue Gabriel Plançon 25044 BESANCON Cedex	1 Rue de la Paix 25660 Saône	07/12/2015	07/01/2016		Simple Information
CUa02553215C0048	KINAXIA - 473 Route des Dolines - Villantipolis Villa 10 - 06560 Sophia Antipolis	Aux Brosses 25660 Saône	07/12/2015	07/01/2016		Simple Information
CUa02553215C0049	SCP Christian et Olivier ZEDET 16 place Courbet 25290 Omans	26 Avenue de la Gare 25660 Saône	12/12/2015	12/01/2016		Simple information
CUa02553215C0050	KINAXIA - 473 Route des Dolines - Villantipolis Villa 10 - 06560 Sophia Antipolis	La Confrérie 25660 Saône	19/12/2015	19/01/2016		Simple information
CUa02553215C0051	Maître COMPAGNE André - 135 rue de Dole - BP 2102 - 25000 Besançon	10 rue du Hameau 25660 Saône	23/12/2015	23/01/2016		Simple Information

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)						
DP02553215C0054	JAHIER Sylvie	24 Rue de la Mairie 25660 Saône	29/12/2015	29/01/2016	Division du lot principal en 2 logements. Couverture du stationnement existant 13 m². Fermeture d'une marquise existante. Création d'un abri de jardin 12 m²	En cours d'instruction
DP02553216C0001	DURAND Christian	4 Rue de la Corvée 25660 Saône	13/01/2016	13/02/2016	Côté nord-ouest, édification d'une clôture en panneaux rigides hauteur 1,43 m. Côté nord-est, édification d'une clôture grillage simple torsion hauteur 1,30 m	En cours d'instruction
DP02553215C0037	GIMENEZ Laetitia	3 rue du Château 25660 Saône	26/08/2015	25/09/2015	Rehaussement du muret existant, pose de claustras sur le muret	Refus tacite - Pièces complémentaires non transmises
DP02553215C0041	SCI EPHELIDIA / CAIREY-REMONNAY Sandrine	7 rue Le Pied De Roche 25660 Saône	03/09/2015	02/10/2015	Réfection de toiture	Refus tacite - Pièces complémentaires non transmises
DP02553215C0042	VIENNET PIERRE	10 Rue des Cras 25660 Saône	14/09/2015	13/10/2015	Remplacement abri de jardin	Refus tacite - Pièces complémentaires non transmises
DP02553215C0051	DOMON Yves	17 rue de la Glacière 25660 Saône	14/11/2015	14/12/2015	Installation de panneaux photovoltaïques en intégration toiture	Certificat de non-opposition à la décision tacite
DP02553215C0052	EME Alain	2 rue du Cheneau Blond 25660 Saône	15/12/2015	15/01/2016	Division foncière en vue de construire	Décision de non opposition à une déclaration préalable
DP02553215C0053	GENEVOIS Violette et Copropriété Les Maronniers	2 Route de Gennes 25660 Saône	23/12/2015	23/01/2016	Prolongation de la lucarne identique à l'existant avec création d'un garde-corps métallique et réfection de la toiture.	Accordée
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)						
PC02553213C0015 M1	SCI La Rocade - Représentant BERNARD Denis	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	09/07/2015	08/10/2015	Aire de pompage pour la défense incendie extérieure incendie, revêtement en pierre calcaire remplacé par un enduit ton pierre, bardage en teinte gris foncé Ral7022 en remplacement de la teinte gris clair Ral9006, redistribution des boutiques, réaménagement des bureaux et de la surface de vente, ajout de surface plancher (étage au niveau de l'accueil et du sas sec), modification de façades	En cours d'instruction - Prolongation de délai et complétude
PC02553215C0008	CHENU Mathieu	3 rue du Chat Perché 25660 Saône	10/09/2015	09/11/2015	Extension de la construction ossature bois. Volume toit terrasse. Aménagement d'un spa et d'une piscine.	En cours d'instruction - Complétude

PC02553215C0010	HILLENWECK Véronique	24 rue des Pommiers 25660 Saône	21/12/2015	21/02/2016	Extension ossature bois 45 m²- modifications de façade : remplacement porte de garage par baie vitrée + création nouvelle ouverture	En cours d'instruction
PC02553213C0006 m1	JEGO Patrick	3 rue Charies Bonneyoy 25660 Saône	19/10/2015	19/12/2015	Modification teinte de l'enduit des façades	Accordée

**AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)**

AT02553215C0002	SCI La Rocade Représentant : Monsieur BERNARD	Lieudit "Les Ecots" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône	14/08/2015		Aménagement d'une boutique (Fleuriste)	En cours d'instruction
AT02553215C0003	SARL BLUE VISION	Lieudit "Les Ecots" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône	07/08/2015		Commerce de détail d'optique	En cours d'instruction
AT02553215C0005	SARL COIFFURE DEVENDOME Mr TURINA Thierry	Lieudit "Les Ecots" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône	09/09/2015		Exploitation de salon de coiffure hommes, femmes, enfants	En cours d'instruction
AT02553215C0008	SCI du petit Frêne Mr PERRRETANT Jean- François	6 rue du Petit Frêne 25660 Saône	25/09/2015	24/01/2016	Logements privés, local commercial	En cours d'instruction - Complétude du 20/10/2015
AT02553215C0009	SARL Aux Tisons	10 Grande Rue 25660 Saône	25/09/2015	24/01/2016	Boulangerie pâtisserie	En cours d'instruction - Complétude du 20/10/2015
AT02553215C0010	Garage du Lac	3 Rue Gustave Corubet 25660 Saône	23/10/2015	22/02/2016	Garage	En cours d'instruction - Complétude du 12/11/2015
AT02553215C0004	SCI EPHELIDIA Mme CAIREY- REMONNAY Sandrine	7 rue du Pied de Roche 25660 Saône	03/09/2015	02/01/2016	Réfection de toiture	Refus tacite - Complétude non transmise
AT02553215C0006	DOCTEUR ATTAL Stéphane	1 A rue de la Mairie 25660 Saône	01/09/2015	31/12/2015	Cabinet médical	Refusée
AT02553215C0007	SNC CMSB Tabac presse Mr BERTIN Samuel	1 Grande Rue 25660 Saône	25/09/2015	24/01/2016	Tabac presse fdj	Refus tacite - Complétude non transmise
AT02553215C0011	Sabine Chaussures	1 Grande Rue 25660 Saône	05/11/2015	04/03/2016	Nez de marche	Refus tacite - Complétude non transmise

**AUTORISATION PRÉALABLE (AP) D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE**

AP02553215C0002	Groupe New York - Représentant : COUZINEAU Sandra	1 Grande Rue 25660 Saône	11/12/2015	10/02/2015	3 enseignes	En cours d'instruction
AP02553215C0003	Crédit Agricole - Représentant : BAPICOT Stéphan	Lieudit "Les Ecots" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône	18/12/2015	17/02/2015	1 enseigne	En cours d'instruction

N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA2015-39	BEZZA Adil	Mr Mme Dominique Gilbert ROUBIOU	10/12/2015	10/02/2016	1 rue de la Paix 25660 Saône	Non

DIA2016-01	MARMET Romain MENEGAUX Laetitia	Mme TOULOUSE Dominique	12/01/2016	12/03/2016	Entre Deux Velles 25660 Saône	Non
DIA2016-02	RIGOULOT Marie	Mr ACURCIO Yohann Me GIUDICELLI Léa	14/01/2016	14/03/2016	10 rue du Hameau 25660 Saône	Non

## **COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES**

### **3. Remboursement des frais d'affranchissement non pris en charge par mandat**

Monsieur le Maire indique que Madame Martine GIRAULT, a du envoyer d'urgence un colis pour le compte d'un service de la commune.

Cet envoi n'ayant pu faire l'objet d'un mandatement par la comptabilité dans les délais impartis, elle a du prendre en charge personnellement les frais d'affranchissement de ce colis dont le montant s'élève à 40 €.

Il est proposé de procéder au remboursement de la somme de 40 € à Madame Martine GIRAULT.

Adopté à l'unanimité,

### **4. Modification des emplois suite à l'avancement de grade de trois agents au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade pour trois agents.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 17 septembre 2015,

Considérant la nécessité de modifier plusieurs emplois en raison des missions liées aux postes d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

#### **Le Maire propose à l'assemblée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**

- La suppression d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à 35 heures
- La suppression d'un emploi d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures
- La suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures
  
- La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal permanent à 35 heures
- La création d'un emploi d'adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures
- La création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

M. C. VANCAUWENBERGE demande si ces propositions ont été discutées en commission finances.

M. T. ROUX indique que pour l'instant il se concentre sur le DOB et que, pour des raisons personnelles, il n'a pas pu réunir la commission finances pour examiner ce seul point particulier.

Mme S. GAUTHEROT souhaite savoir si le changement de grade de ces trois agents est accompagné d'une augmentation des missions liées à un niveau supérieur.

M. Y. DELARUE indique que tout ceci a été discuté dans le cadre des entretiens professionnels de novembre et décembre dernier.

En ce qui concerne le travail de la commission finances M. Y. DELARUE indique qu'il a soumis des questions beaucoup plus importantes pour lesquelles il est urgent de prendre des décisions. Pour l'heure il n'a pas reçu de retours de la part des élus.

M. A. VIENNET se sentant attaqué indique que les élus ne refusent pas de travailler sur ces questions dès qu'elles leur seront présentées en commission.

Adopté à l'unanimité

## **5. Proposition de rachat de prêt contrat n° 10278 08000 00021621504 taux variable**

M. le maire dit que pour financer le complexe sportif, la commune a contracté un emprunt à taux variable ramené au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 3.234 %.

La proposition de rachat de ce prêt apporterait un gain pour la commune dans les conditions suivantes :

- Montant du remboursement par trimestre : 29 150.03 € au lieu de 31 621.26 € soit un delta de 2 471.23 €/trimestre
- Montant des intérêts à payer : 607 032.76 € au lieu de 829 576.63 €

Le Crédit agricole propose le rachat de cet emprunt aux conditions suivantes :

- Durée : même échéance de fin de prêt (jusqu'en septembre 2038)
- Montant du capital restant du : 2 016 336.83 €
- Taux FIXE : 2.43 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais et commission : 2016 € soit 0.10 %

Mme S. GAUTHEROT félicite le maire pour cette avancée positive sur la renégociation des emprunts.

M. M. ROGNON souhaite savoir s'il en sera de même pour l'autre emprunt de même nature. D'autre part s'il a été étudié l'économie que représenterait une réduction de durée.

M. Y. DELARUE indique que le gain n'aurait pas été sensible. Par ailleurs, cette proposition de rachat est l'aboutissement de nombreuses démarches. Il en va de même pour les autres contrats toujours en cours de discussions.

A la demande de M. A. VIENNET, M. Y. DELARUE répond qu'il n'y a pas eu d'autres propositions de rachat et seul le crédit agricole a fait cette proposition.

Adopté par 22 voix pour, M. Yoran DELARUE ne prenant pas part au vote.

## **COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT**

### **6. Projet RTE : demande d'acquisition de la parcelle communale ZA 855**

M. D. FABREGUES informe le conseil de la demande d'acquisition d'une parcelle supplémentaire par RTE pour le projet de transformateur. Ceci permettra de redessiner l'espace et d'éviter un mur végétal par manque de place. A la suite de cette vente, RTE déposera un nouveau permis d'aménager.

Le prix fixé par France Domaine est de 0,30 € le m<sup>2</sup> pour 1 ha 16 a 24 ca soit une somme globale de 3 487 €.

M. A. VIENNET souhaite préciser que ce dossier a été présenté en commission urbanisme. La problématique de RTE pour aménager le site était ses difficultés à évacuer près de 30 000 m<sup>3</sup> de déblais. Par ailleurs il avait été évoqué le tracé de la voie d'accès depuis la route de Gennevilliers jusqu'au site pour organiser les déplacements des camions.

Depuis il constate que la voie est déjà ouverte et en service et que la commission n'en n'a pas été informée.

Il pense que RTE souhaite acquérir cette parcelle pour éviter d'avoir à évacuer les déblais car cela lui coûte cher. M. D. FABREGUES affirme que ce type de remblais est interdit et que la parcelle étant agricole il n'est pas question de laisser les matières sur le site.

M. A. VIENNET demande alors quelle solution a choisi RTE pour évacuer ces 30 000 m<sup>3</sup>,

Après divers échanges entre M. A. VIENNET ET M. D. FABREGUES, M. E. JUAREZ indique que le surplus des déblais issus du site est régalié sur place.

A la demande de Mme V. COURCIER il est précisé que le contenu des déblais est fait essentiellement de terre et de cailloux.

M. A. VIENNET souhaite savoir si les élus se sont intéressés au coût de l'évacuation des 30 000 m<sup>3</sup>. Il évoque la possibilité qu'aurait eu la commune de trouver un arrangement avec RTE pour éviter de vendre la parcelle d'une part et pour obtenir de RTE bien plus que le montant du prix de la parcelle d'autre part. Il rappelle à cette occasion qu'il aurait été plus intéressant de négocier ce type de problématique dans le cadre du PAP.

Par ailleurs il rappelle que les membres de la commission urbanisme avaient souhaité qu'on leur produise un visuel simulé du site depuis les habitations les plus lointaines. Celui-ci n'a pas été produit.

Adopté par 16 voix pour, 7 abstentions (S. DOMINGUES, S. GAUTHEROT, G. PARIS, D. PEYRARD, M.

## **COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS**

### **7. Suppression régie de recettes cinéma**

M. L. BANDELIER expose que suite à la décision de ne plus accueillir de séances de cinéma itinérant et à la demande du trésorier, il est proposé de supprimer la régie de recettes liée à cette opération.

Adopté à l'unanimité

### **8. Présentation de la structure VTT**

M. Luc BANDELIER, informe les conseillers municipaux, à qui il a transmis le dossier, qu'il mettra celui-ci au vote lors d'un prochain Conseil municipal. Il souhaite recueillir les questions préalables des élus, pour pouvoir y répondre ultérieurement.

Sur proposition de M. Brice CANTENOT avec la participation financière de la CAGB un projet de parcours VTT, ouverts à la randonnée pédestre, sur les communes de Mamirolle, Le Gratteris et Saône est en gestation.

En ce qui concerne les parcours sur le territoire de Saône, deux circuits de 4 et de 7 km sont proposés.

Les pourparlers sont engagés avec les chasseurs, l'ONF et quelques propriétaires fonciers. En ce qui concerne Saône, les terrains sont essentiellement communaux. Les communes de Mamirolle (où sera installé le centre de départ des circuits au Noret) et du Gratteris, ont déjà donné leur accord.

Les travaux pourraient durer 2 mois.

L'entretien de ces chemins sera assuré par l'association porteuse du projet Besac-Collectif-Bike. Si celle-ci disparaissait, le département ou la CAGB pourraient en reprendre la responsabilité.

M. C. PRAOM intervient en tant que vice- Président du Syndicat du Plateau et indique que celui-ci soutient ce beau projet qui peut s'inscrire dans la continuité de la Diagonale du Doubs.

Mme S. GAUTHEROT revient sur deux points qui semblent rester en suspens d'après les informations qu'elle aurait recueillies. D'une part le plan de financement ne serait pas complètement bouclé, d'autre part reste l'engagement de la responsabilité du maire. Aspect qu'il ne faut pas négliger selon M. C. VANCAUWENBERGE.

Elle suggère d'inviter M. CANTENOT à venir s'exprimer lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

M. le Maire rappelle aux élus que lorsqu'ils sont en possession d'informations sur un dossier en cours, celles-ci doivent être remontées à l' élu en charge du dit dossier.

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – AIDE A LA PERSONNE**

### **9. Repas des anciens : bilan**

Madame A. LE BRAS remercie les 17 élus, les membres du CCAS présents pour l'occasion, leurs conjoints et enfants de ceux-ci pour la préparation de la salle, le service, la plonge et le rangement.

Celui-ci s'est très bien passé. 265 repas ont été commandés chez Eduardo.

Le spectacle a été assuré par le groupe de danse CATS qui s'est produit gratuitement.

### **10. Distribution des colis : bilan**

La distribution a eu lieu du 11 au 25 Janvier par 19 élus du Conseil Municipal. Elle a concerné cette année 98 personnes (contre 85 en 2015). Le coût de ces colis s'élève à 1.722 €.

### **11. Animation maison de retraite du 16 janvier : bilan**

25 résidents de l'EPAHD ont pu profiter agréablement de l'après-midi offert par la Commune le 16 Janvier 2016. La présence de 6 membres du Conseil Municipal (et une épouse) fut appréciée par la Directrice. Chaque pensionnaire a reçu des chocolats, dégusté la galette avec un verre et chanté, accompagné du guitariste et des élus, de nombreux refrains de sa jeunesse.

## **12. Gym cancer : information**

Les séances dispensées par l'Association « SIEL BLEU » ont débuté le 7 Janvier 2016.

## **13. Voyage ANCV 2016 : information**

Le séjour se déroulera du 5 au 12 Septembre 2016. Destination : LA PALMYRE (Charente-Maritime). L'information paraîtra sur l'Info-Saône de Février ainsi que sur le site de la Commune, afin de réduire les frais d'affranchissement. Un courrier sera adressé bien évidemment à tous les participants dès que les inscriptions seront closes, soit le 18 Mars prochain.

Mme S. GAUTHEROT suggère de faire également passer l'information en l'affichant chez les commerçants.  
M. C. PRAOM souhaite que le correspondant de l'Est Républicain fasse une information par un article.  
Mme S. DOMINGUES souhaite que soit remerciée publiquement l'association CATS pour son spectacle au repas des anciens donné bénévolement.

## **COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE**

### **14. Convention pour la mise à disposition de la médiathèque avec la crèche**

Mme V. COURCIER informe que la crèche souhaite utiliser les locaux de la médiathèque pendant des horaires spécifiques pour faire découvrir la lecture aux enfants et en particulier dans l'espace « bébés lecteurs ».

Elle précise que les enfants sont accompagnés du personnel de la crèche.

La convention présentée aux élus devra être signée par le président du Syndicat du Plateau, en charge de la gestion de la crèche. Il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

## **15. Questions et informations diverses**

### **1/ Organisation des vœux**

M. le maire s'adresse aux élus de l'opposition. Comme pour les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, il souhaite que se rassemblent tous les élus auprès du maire.

M. A. VIENNET répond qu'il s'associera volontiers l'an prochain à condition que le discours ne reprenne pas de slogan de campagne électorale comme c'était le cas cette fois.

M. le maire précise que le discours en question étant connu de lui seul, l'argument présenté est difficilement recevable et conclut que les vœux sont destinés à rassembler tous les administrés qui sont autant d'électeurs quelle que soit la liste.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,

Yoran DELARUE

  


Le Rapporteur,

Antoinette LE BRAS

